

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 2 Mai 1996
LECRET N° 96-204/MTFPSS/DGFP/DGCA/SR
portant reclassement et nomination de M.
sieur BOUDZOU MOU (Camille) Attaché des SAF
des cadres de la catégorie A hiérarchie II
des Services Administratifs et Financiers
-SAF- (Administration Générale).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut gé-
néral de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'inté-
gration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des
fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations
intégrations, restitutions des carrières administratives et reclassements notam-
ment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1967 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/1060 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du dé-
cret n°85/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de
l'Etat ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement,
d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

(/u le décret n°95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres
délégués, Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/032 du 2 février 1995 portant organisation des Intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°572/MFPRA/DGFP/DGCA du 19 Avril 1993 portant promotion à
trente (30) mois et trois (3) ans au titre de l'année 1992 de certains fonction-
naires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Travail et Administration Générale) en tête YOMBE Adèle ;

(/u l'arrêté n°3730/MFPRA/DGFP/DGCA du 3 Décembre 1993 autorisant certains
fonctionnaires déclarés définitivement admis au concours d'accès aux Cycles Supé-
rieur et Moyen Supérieur à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Admi-
nistration et de Magistrature (ENMA) filière Administration Générale à Brazzaville
en tête OKOUNGA Firmin ;

(/u la lettre n°1506/PM du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

(/u la lettre n°0121/MDECR/DAE/SP du 04 Octobre 1995 du Directeur de
l'Administration et de l'Equipe au Ministère délégué chargé du Budget et de
la Coordination des Régies, transmettant le dossier de l'intéressé ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé Monsieur BOUDZOUROU (Camille) Attaché des S.F. de 4^e échelon indice 890 des cadres de la catégorie 1 hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - S.F. (Administration Générale) en service à la Direction Générale du Contrôle Financier à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M.) option : Administration Générale, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie 1 hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des S.F. de 2^e échelon indice 890 cc = Ngant.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 Décembre 1964 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er Avril 1965 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~publié~~ publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Par Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement;

Brazzaville le 3 Mai 1966

Le Ministre du Travail de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anacleto TSOMAMBE.

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Economie, des Finances Chargé
du Budget et de la Coordination des
Régies.

Luc Daniel ADAMO-MAKETA.

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGCA 3
DGFP/DLC 2
DEB 3
DGFP 2
SOG/BC 2
MIMETP/DAE 3
DOSSIER 3
INTERESSE 1.